

## Guide subvention PSF 2023

### CAMPAGNE 2023 « PROJET SPORTIF FÉDÉRAL » (PSF)

Ce document est un guide d'accompagnement dans le montage du dossier de subvention PSF en ligne sur [lecompteasso.associations.gouv.fr](https://lecompteasso.associations.gouv.fr)

Il vous accompagnera au fur et à mesure que vous parcourez les étapes 3, 4 et 5 de la partie « Faire une demande de subvention » sur Le Compte Asso.

#### 1 – Les outils et documents utiles

- [Projet Sportif Fédéral de la FNSMR](#)
- [La note de cadrage 2023](#)
- [Guide d'utilisation de Compte Asso](#)
- [Modèle de Projet Associatif](#)
- [Liste territoires prioritaires \(ZRR - Contrats de ruralité - QPV\)](#)
- [Étapes des demandes de subventions ANS](#)
- [Pièces obligatoires à joindre dans Compte Asso à la demande](#)

Avant de déposer une demande de subvention, vous devrez créer un compte sur Le Compte Asso en vous munissant du numéro RNA ou SIRET de votre association : numéro SIRET : identifiant numérique composé de 14 chiffres (extension du N° de SIREN par l'ajout de 5 chiffres) / numéro RNA : identifiant numérique composé d'un W suivi de 9 chiffres. Il peut être demandé à la préfecture (sauf pour les associations d'Alsace Moselle). Avec votre n°RNA il est possible de demander un numéro de SIRET directement via Le Compte Asso.

- [Guide Le Compte Asso - Créer son compte](#)
- [Guide Le Compte Asso - Compléter la partie administrative](#)
- [Guide Le Compte Asso - Faire une demande PSF](#)

#### 2 – Contacts - Référents

Dans le cadre de l'accompagnement au montage du dossier de subvention, nous vous invitons à prendre contact avec le référent de votre comité et/ou avec le conseiller technique sportif rattaché à votre territoire.

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural :  
Guillaume Gicquel - 01 83 64 57 35 - [psf@sportrural.fr](mailto:psf@sportrural.fr)  
Coordonnées des comités : <https://www.fnsmr.org/contact/>

# Faire une demande de subvention PSF 2023

## 3- Les Pièces Justificatives Obligatoires > Etape 3 sur Le Compte Asso

### LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

Sont attachés automatiquement à votre compte via le répertoire national des associations des préfetures :

- **Les statuts**
- **La liste des dirigeants**

Sont à télécharger obligatoirement :

- Le plus récent **rapport d'activité** approuvé (par exemple, le procès-verbal d'assemblée générale)
- **Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé**
- **Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos** (le compte de résultat comporte la liste de toutes les recettes /produits et de toutes les dépenses/charges de l'association enregistrées au cours de l'exercice comptable. Ne pas intégrer un relevé de comptes)
- **Le RIB au nom de votre association** (doit impérativement correspondre aux coordonnées bancaires saisies à l'étape précédente et être lié à la même adresse postale)
- **Votre projet associatif** (le projet associatif est un document formalisant la réflexion collective de l'association et répondant à 3 questions : Qui sommes-nous ? Vers quoi voulons-nous aller ? Comment voulons-nous y aller ?)

### LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU DOSSIER

- **Compte-rendu financier N-1**

Concerne les associations ayant bénéficié d'une subvention au titre du PSF l'année précédente. Insérer le Cerfa compte-rendu de vos actions financées l'année précédente en format pdf.

## 3- Description des Actions > Etape 4 sur Le Compte Asso

La priorité sera donnée aux actions structurantes s'inscrivant dans le projet associatif de la structure et dans le projet territorial.

### DESCRIPTION

**\*Intitulé** : Nom synthétique de l'action, du projet. Pas une description totale.

**\*Période** : Annuel

**\*Date de début \*Date de fin** : Saisir une période. Chaque action doit obligatoirement démarrer durant l'année civile 2023 et se terminer le 30 juin 2024 au plus tard.

**\*Objectifs** : Inscrivez votre action dans une finalité globale à moyen ou long terme. Précisez les objectifs principaux et les sous-objectifs

**\*Description** : Décrivez de manière exhaustive et détaillée les actions principales du projet : Quoi ? Qui ? Comment ? Pour qui ? Où ? Quand ? Combien de fois ?

Mettez en avant en quoi la subvention sollicitée impactera significativement la viabilité de l'action.

Il est nécessaire d'établir une cohérence entre votre description et les objectifs, le budget, les moyens.

N'hésitez pas à évoquer : les publics cibles, le calendrier de mise en œuvre, les partenaires associés opérationnels, le rapprochement avec les dispositifs fédéraux, les politiques locales...

Il est important de détailler votre projet. Celui-ci ne peut être expliqué en une seule ligne.

## LES CATÉGORIES D'ACTIONS ÉLIGIBLES

Le tableau ci-dessous a vocation à illustrer les catégories d'actions éligibles de la note de cadrage par des exemples concrets. Les outils et dispositifs mobilisables qui ne sont pas des actions en soi, ainsi que les indicateurs qui pourront servir pour l'évaluation de votre action sont mentionnés à titre informatif.

<b>Développement de la pratique</b>	
<b>Animer le milieu rural</b>	<b>Actions en faveur de la réduction des inégalités territoriales</b>
<b>Exemples d'actions</b>	Cycle d'animation et découverte dans tous types de milieux (scolaire, périscolaire, associatif, privés, santé) et pour tous types de publics (jeunes, adultes, seniors). Cycle d'École Multisports Rurales. Journées découvertes et de valorisation de territoires. Soutien des clubs du réseau Sport en Milieu Rural à l'animation sportive.
<b>Exemples d'outils et dispositifs mobilisables</b>	"Mobil'Sport", itinérance, carte passerelle, challenges sportifs, opérations "Sentez-vous Sport".
<b>Exemples d'indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de villages ou nouveaux territoires touchés, nombre de participants, nombre de licenciés, satisfaction et attentes des pratiquants.
<b>Publics éloignés de la pratique sportive</b>	<b>Actions vers des publics éloignés (public féminin / sénior / jeune / famille / handicapé)</b>
<b>Exemples d'actions</b>	Organisation de journées de la femme. Organisation d'animations favorisant l'intergénérationnel. Organisation de randonnées seniors, de journées familles. Développement de sections sports innovants pour attirer des jeunes. Valorisation et amélioration du cadre de pratiques pour certains publics.
<b>Exemples d'outils et dispositifs mobilisables</b>	"Mobil'Sport", événements promotionnels, action de parrainage, guide d'accueil des personnes en situation de handicap, partenariat avec les clubs et instances des fédérations Handisport / Sport Adapté, carte passerelle.
<b>Exemples d'indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de femmes concernées, nombre d'actions réalisées, nombre de partenaires associés, diversité des handicaps, etc.
<b>Développement et innovation</b>	<b>Actions porteuses de développement pour la structure et son fonctionnement et/ou innovantes pour un territoire</b>
<b>Exemples d'actions</b>	Organisation de rencontres sur formats innovants. Expérimentations de nouvelles pratiques (simples ou combinées) Mise en place d'outils innovants comme un simulateur de tire à la corde. Développement de nouvelles sections innovantes. Randonnées thématiques. Intégration d'outils numériques et de gestion structurante.

<b>Exemples d'outils et dispositifs mobilisables</b>	Mobil'Sport, outils numériques, etc.
<b>Exemples d'indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants, taux de fidélisation, nouveaux partenariats, etc.
<b>Formation (hors brevets fédéraux)</b>	<b>Actions en faveur de l'amélioration des compétences de l'encadrement (hors brevets fédéraux)</b>
<b>Exemples d'actions</b>	Formation d'arbitrages Formation d'utilisation d'outil numériques Organisation de stages de perfectionnements techniques. Formation de formateurs.
<b>Exemples d'outils et dispositifs mobilisables</b>	Formations proposées par le réseau, par les CDOS/CROS, experts, etc.
<b>Exemples d'indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants, niveau de compétences, etc
<b>Sport et compétition Loisirs</b>	<b>Actions d'organisation et de valorisation des compétitions de loisirs pour tous (en dehors des compétitions nationales et internationales)</b>
<b>Exemples d'actions</b>	Organisation de rencontres / tournois loisirs. Action favorisant la rencontre de tous les publics adultes non compétiteurs. Organisation de plateaux adultes. Mise en place d'un championnat sport rural.
<b>Exemples d'outils et dispositifs mobilisables</b>	Plateforme organisation de tournoi, cahier des charges compétitions, etc.
<b>Exemples d'indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants, taux de fidélisation, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc
<b>Sport Santé</b>	
<b>Sport et Santé</b>	<b>Actions visant à favoriser la pratique des activités physiques et sportives pour préserver et améliorer le bien-être et la santé des individus (prévention primaire, secondaire et tertiaire)</b>
<b>Exemples d'actions</b>	Mise en place d'un cycle « 30 minutes d'activité par jour ». Organisation d'un temps d'échange et de sensibilisation à la lutte contre la sédentarité. Animation de créneaux réguliers en activités physiques adaptées pour des sédentaires ou inactifs.

	Mise en place d'une section Sport Sur Ordonnance. Mise en place d'ateliers passerelles.
<b>Exemples d'outils et dispositifs mobilisables</b>	Mobil'Sport, Mobil'Forme, diagnoform et autres outils d'évaluation de la forme, réseaux sport santé, maisons sport santé, opérations "Parcours du Coeur".
<b>Exemples d'indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de seniors participants, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire et test physique pour mesurer l'impact sur la santé mentale et physique, diversité des publics seniors touchés, etc.

## Développement de l'éthique et de la citoyenneté

<b>Éthique et Citoyenneté</b>	<b>Actions en faveur de la prévention et de la citoyenneté autour du sport (lutte contre les discriminations, cohésion sociale, développement durable, etc)</b>
<b>Exemples d'actions</b>	Actions sportives et d'inclusion en centre pénitentiaire. Utilisation de sports de nature pour des séjours de ruptures et d'insertion sociales. Manifestation sportive autour de la biodiversité et du patrimoine de l'espace rural. Organisation d'un temps d'échange et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations. Campagne de communication, formation, intervention pour lutter contre les violences dans le sport.
<b>Exemples d'outils et dispositifs mobilisables</b>	Mobil'Sport, environnement sportif innovant, partenariat Éthique et Sport (supports de communication transmis par la fédération dans le cadre de l'organisation d'une session de sensibilisation), partenariat CDOS / CROS, etc.
<b>Exemples d'indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de pratiquants concernés, nombre d'actions réalisées, nombre de partenaires associés, diversité des milieux et thématiques.

**\*Fédération :** Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

**\*Nature de l'aide :** Projets sportifs fédéraux

**\*Modalité de l'aide :** Aide au projet

**\*Objectifs opérationnels :** Développement de la pratique / Promotion du sport santé / Développement de l'éthique et de la citoyenneté

**\*Modalité ou dispositif :** Sélectionnez dans le menu déroulant une des catégories d'actions

### **LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**

**\*Statut :** Précisez la cible de votre action. Est-ce une action pour vos adhérents, vos bénévoles, ou plutôt de promotion pour l'extérieur (hors clubs mais pratiquant ou grand public)

**\*Tranche d'âge :** On considère la catégorie Séniors comme le public +60 ans.

**\*Genre :** Majoritairement féminin ou masculin ou mixte. Pour rappel, les actions majoritairement féminines sont prioritaires.

**\*Nombre**

**\*Type de public (validité) :** Un public valide est un public sans handicap.

**\*Commentaire (bénéficiaires) :** Précisez qui sont les bénéficiaires directs et indirects de votre action (pratiquants, licenciés, jeunes, scolaires, non compétiteurs, compétiteurs, nouveaux licenciés, féminines...)

## LES TERRITOIRES

**\*Commentaire (territoires) :** Sont dits “territoires carencés prioritaires” , les territoires les suivants :

- Quartiers de la politique de la ville (QPV)
- Zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR
- Communes en contrats de ruralité

Les territoires carencés s’articulent autour de 3 critères d’éligibilité non cumulatifs :

- **L’équipement principal** utilisé par l’association est implanté au sein d’un QPV / ZRR / Cités éducatives/ bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / commune en contrat de ruralité
- **Le siège social du club** est situé dans un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / commune en contrat de ruralité
- **Les actions développées** par le club touchent un public majoritairement composé d’habitants de QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / commune en contrat de ruralité

Les contrats de ruralité sont signés par les intercommunalités.

Nous vous conseillons de vous renseigner sur votre territoire, et nous considérons généralement que la majeure partie de notre réseau est éligible aux territoires carencés à travers une articulation autour d’une zone de revitalisation rurale, d’un contrat de ruralité ou d’un bassin de vie rural (voir [la liste territoires prioritaires ZRR - Contrats de ruralité - bassins de vie ruraux](#) et [la carte interactive ZRR](#)).

N’hésitez pas à faire valoir votre implication rurale et choisir une de ces 3 options.

## LES MOYENS HUMAINS

**\*Moyens matériels et humains:**

Précisez les moyens mis en œuvre pour l’action :

- Financiers (aides diverses obtenues, % d’autofinancement, tarifs spéciaux pour l’action...),
- Humains (nombre de personnes, bénévoles, élus, professionnels internes ou extérieurs),
- Matériels (matériel de l’association et/ou mis à disposition par la collectivité...). Détaillez ici, vos lignes budgétaires « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures »

**\*Volontaires :** correspond aux jeunes en service civique.

Explication Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) base 35h :

Une action pourra, par exemple, impliquer le travail d’un bénévole à 15% de son temps et d’un salarié à hauteur de 25% de son temps de travail, ce qui donne :

- Bénévole : 1 personne = 0.15 ETPT base 35h
- Salarié : 1 personne = 0.25 ETPT base 35h

En 2023 l’aide de l’ANS à la professionnalisation reste forte. Les clubs et les comités sont invités à se rapprocher des DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, l’Engagement et aux Sports) et SDJES (Service Départemental à l’Engagement à la Jeunesse et aux Sports) de leur territoire correspondant, dans le cadre d’une volonté d’aide à l’emploi.

## L’ÉVALUATION

Précisez les indicateurs que vous utiliserez pour évaluer votre action une fois réalisée.

Exemples de critères quantitatifs : nombre de jeunes concernés par une animation

Exemples de critères qualitatifs : investissement dans l'activité, diversité des typologies de publics représentés, questionnaire de satisfaction exprimée des publics.

Vous pouvez retrouver des exemples dans les catégories d'actions éligibles.

### LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable de l'action et/ou du dossier peut être différente du représentant légal

### LA SUBVENTION DEMANDÉE ET LES COFINANCEMENTS

C'est ici que vous devez indiquer le montant de la subvention demandée sur ce projet.

Indiquez aussi les cofinancements dont vous bénéficiez spécifiquement pour l'action, en détaillant les établissements publics (mairie, Conseil départemental ou régional...) ou privés.

### LE BUDGET

- Le budget, dans son ensemble, et les différents postes de dépenses, en particulier, doivent être réalistes. Les évaluateurs seront particulièrement attentifs à ce qu'ils soient conformes aux besoins nécessaires à la réalisation de l'action.
- Le budget prévisionnel de l'action doit être équilibré entre les charges et produits.
- L'achat de matériel doit contribuer directement à la réalisation de l'action visée et doit être, par conséquent, dûment justifié dans la demande de subvention. Le plafond pour le matériel est de 500€ HT/unitaire (par matériel).
- Les contributions volontaires en nature ne rentrent pas dans le calcul du montant subventionnable de l'action.

<b>CHARGES</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Charges directes</b>		
<b>60- Achats</b>	<b>Total</b>	
Achats matières et fournitures		<i>Achat de matériel utilisé spécifiquement pour la réalisation de l'action</i>
Autres fournitures		<i>Fournitures de bureau, petit équipement</i>
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>Total</b>	
Locations		<i>Location de véhicule, de salle, de matériel pour l'action</i>
Entretien et réparation		<i>Maintenance liée à l'action</i>
Assurance		
Documentation		<i>Documentation spécifique à l'action</i>
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>Total</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		<i>Honoraires de prestation d'un éducateur sportif, d'un animateur ou de tout autre professionnel intervenant sur l'action pour une prestation.</i>
Publicité, publication		<i>Communication sur l'action</i>
Déplacements, missions		<i>Frais de déplacement, hébergement, restauration</i>
Services bancaires, autres		<i>En lien avec l'action</i>
<b>63- Impôts et taxes</b>	<b>Total</b>	
Impôts et taxes sur rémunération		/

Autres impôts et taxes		/
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>Total</b>	
Rémunération des personnels		<i>Salaires du personnel de l'association (administratif, animation, sportif)</i>
Charges sociales		<i>URSSAF, retraite, mutuelle, prévoyance</i>
Autres charges de personnel		/
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<i>Paiement des licences, paiement des inscriptions aux compétitions, aux stages...</i>
<b>66- Charges financières</b>		/
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		/
<b>68- Dotations aux amortissements, provisions</b>		<i>En cas d'acquisition de matériel utilisable sur plusieurs années et d'un montant unitaire supérieur à 500€, renseignez le montant de l'investissement divisé par le nombre d'années d'utilisation</i>
<b>69- Impôts sur les bénéfices (IS)</b>		/
<b>Charges indirectes réparties affectées au projet</b>		
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>		<i>Location de locaux, frais téléphoniques, entretien des locaux... à ventiler selon une règle de répartition objective</i>
<b>Frais financiers</b>		<i>Intérêts d'emprunt, frais de gestion des comptes bancaires à ventiler selon une règle de répartition objective</i>
<b>Autres</b>		/
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>Total charges directes + indirectes = total subventionnable</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<i>Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.</i>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>Total</b>	
860- Secours en nature		<i>Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de personnel</i>
861- Mise à disposition gratuite de biens et de services		<i>Evaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)</i>
862- Prestations		<i>Prestations en nature (traiteur, animation...)</i>
864- Personnel bénévole		<i>Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé</i>



PRODUITS		Commentaires
<b>Ressources directes</b>		
70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		Inscriptions pour l'action, inscriptions sur des formations, buvette liée à l'événement, vente de goodies...
73- Dotations et produits de tarification		/
74- Subventions d'exploitation	<b>Total</b>	
Fédérations sportives – FNSMR		<i>Subvention ANS</i>
Etat		FDVA, aide à l'emploi pluriannuelle proratisée par rapport à l'action
Conseil régional		Détaillez combien va à l'action par rapport au total de la subvention
Conseil départemental		Détaillez combien va à l'action par rapport au total de la subvention
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations : Mairie de ?		Détaillez combien va à l'action par rapport au total de la subvention
Organismes sociaux		
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		Erasmus+, etc.
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		Emplois francs
Aides privées		Sponsors, partenaires financiers, fondations, fédération, ligue, comité (hors dons et mécénat)
Autres établissements publics		Rémunération des services civiques
75- Autres produits de gestion courante	<b>Total</b>	
756- Cotisations		Cotisations des adhérents, y compris licence fédérale
758- Dons manuels - Mécénat		Dons et mécénat défiscalisé
76- Produits financiers		/
77- Produits exceptionnels		/
78- Reprises sur amortissements et provisions		/
79- Transfert de charges		/
<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET</b>		
Fonds propres		Autofinancement = réserves sur exercices antérieurs (pour équilibrer le budget de l'action)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>Total ressources directes + ressources propres = total subventionnable</b>
<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>		Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
87- Contributions volontaires en nature	<b>Total</b>	
870- Bénévolat		Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé

871- Prestations en nature		<i>Prestations en nature (traiteur, animation...)</i>
875- Dons en nature		<i>Évaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)</i>
La subvention sollicitée de ...€, objet de la présente demande représente ...% du total des produits du projet.		<i>Maximum 60%</i>

#### 4- Attestation et Soumission > Etape 5 sur Le Compte Asso

Si vous déposez plusieurs actions, vous devez toutes les intégrer dans le même dossier de demande de subvention avant de confirmer la transmission de votre dossier. Cliquez sur « + » à l'étape 4 « Description des projets » après avoir saisi votre premier projet.

L'étape de soumission, finalise le dépôt de la demande de subvention. Vous devrez cocher six cases, dont une qui valide le contrat d'engagement républicain. En effet, depuis la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la république, toute association agréée qui bénéficie de subventions publiques doit signer le contrat d'engagement républicain (voir le décret 2021- 1947 du 31 décembre 2021.)

Le fait de télécharger le récapitulatif de votre demande ne signifie pas que votre demande a été transmise à la Fédération.

Une fois que vous avez confirmé la transmission, le dossier est définitivement transmis au service : il est alors impossible d'apporter des modifications à votre demande. Mais il est toujours possible de contacter la fédération pour demander à reprendre votre dossier avant que celui-ci ne soit évalué.

Vous allez pouvoir récupérer le document CERFA au format PDF.

Un mail de confirmation est envoyé systématiquement dès que vous avez validé votre demande de subvention. Pour savoir si votre dossier est bien validé, le champ « Etat » dans le récapitulatif de votre demande de subvention doit afficher « Transmis au service instructeur ». S'il est indiqué "En cours de saisie", votre dossier n'est pas validé.

## ANNEXE – Codes subvention FNSMR

FN Sport milieu rural - <b>Auvergne-Rhône-Alpes</b> - Projet sportif fédéral	<b>1822</b>
FN Sport milieu rural - <b>Bourgogne-Franche-Comté</b> - Projet sportif fédéral	<b>1823</b>
FN Sport milieu rural - <b>Bretagne</b> - Projet sportif fédéral	<b>1824</b>
FN Sport milieu rural - <b>Centre-Val de Loire</b> - Projet sportif fédéral	<b>1825</b>
FN Sport milieu rural - <b>Grand-Est</b> - Projet sportif fédéral	<b>1826</b>
FN Sport milieu rural - <b>Hauts-de-France</b> - Projet sportif fédéral	<b>1827</b>
FN Sport milieu rural - <b>Île-de-France</b> - Projet sportif fédéral	<b>1828</b>
FN Sport milieu rural - <b>Normandie</b> - Projet sportif fédéral	<b>1829</b>
FN Sport milieu rural - <b>Nouvelle-Aquitaine</b> - Projet sportif fédéral	<b>1830</b>
FN Sport milieu rural - <b>Occitanie</b> - Projet sportif fédéral	<b>1831</b>
FN Sport milieu rural - <b>Pays de la Loire</b> - Projet sportif fédéral	<b>1832</b>
FN Sport milieu rural - <b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> - Projet sportif fédéral	<b>1833</b>
FN Sport milieu rural - <b>Guadeloupe</b> - Projet sportif fédéral	<b>1834</b>
FN Sport milieu rural - <b>Martinique</b> - Projet sportif fédéral	<b>1835</b>
FN Sport milieu rural - <b>Guyane</b> - Projet sportif fédéral	<b>1836</b>
FN Sport milieu rural - <b>La Réunion</b> - Projet sportif fédéral	<b>1837</b>
FN Sport milieu rural - <b>Mayotte</b> - Projet sportif fédéral	<b>1838</b>

Vous trouverez la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural dans la liste des “Fédérations Affinitaires”

Vous trouverez l’attestation d’affiliation de votre association dans Gestaffil au niveau de la page “Mon association” ou “Mon foyer” dans la colonne de droite sous la carte.